



Procès-verbal No 18

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 23 juin 2021 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis No 36/2021 : Comptes 2020
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>33 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es : Angelo Boscardin, Damien Clot, Francesco di Pierro, Rodolphe Fahrni, Nathalie Gremlich Jean-Michel Leber, Henri Lequint</p> <p>Absents : Bernard Baumgartner, Hubert Gremlich, Marc Prélaz</p>



N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement de ses différents points.</p>
N. Vez Raymond	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.</p> <p>Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présentes, moins deux abstentions.</p>
N. Vez Raymond	<p>3) Communications du Bureau</p> <p><u>Nouvelle législature</u></p> <p>Félicite M. Hugo Pradervand pour son élection à la Présidence du Conseil Communal ainsi que toutes et les Conseillers.ères qui ont été élu.es pour la nouvelle législature.</p> <p>Remercie les membres des Commissions qui ont œuvré pendant la législature 2016-2021 pour leur engagement et leur travail au sein desdites Commissions.</p> <p><u>Commission de Gestion</u></p> <p>S'agissant de la Commission de Gestion, le Préfet a demandé à ce qu'elle soit renommée <u>Commission de Gestion et des Finances</u>, conformément à la Loi sur les Communes (art 40f al. 2 LC et 38 RCC).</p> <p><u>Contrôle des Habitants</u></p> <p>Fait part au Conseil des décès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Luisa Wicht, née le 21 décembre 1924, et décédée le 27 janvier 2021 • M. Kevin Bromley, né le 28 novembre 1950 et décédé le 2 avril 2021 • Mme Madeleine Merme, née le 26 mai 1924 et décédée le 21 mai 2021 <p>Le Conseil se lève et observe une minute de silence.</p> <p><u>Prochaines séances</u></p> <p>Les prochaines séances du Conseil auront lieu le lundi 11 octobre et le mercredi 8 décembre.</p> <p><u>Prochaines Votations</u></p> <p>Les prochaines votations auront lieu le dimanche 26 septembre 2021.</p>



Compte bancaire du Conseil Communal

Ce compte a été clôturé le 11 mars 2021. Le solde a été transféré sur le compte de la Commune dans lequel une rubrique « Conseil Communal » a été ouverte. A l'avenir, les jetons de présence des Conseillers.ères seront versés sur ce compte.

Dons à l'Association La Soliderie et soutien à l'initiative SOS Communes (point 9 de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2020)

Le Préfet a confirmé que les jetons de présence appartiennent aux Conseillers.ères (et non à la Commune) et qu'ils.elles peuvent en faire ce qu'ils.elles veulent. En conséquence, les dons que le Conseil a décidé de faire lors de la séance du 14 décembre 2020 sont juridiquement parfaitement valables.

La Soliderie : le test de trois mois que l'épicerie bénévole La Soliderie a mené l'hiver dernier a montré un réel besoin local de distribution alimentaire aux plus démunis. Le don de CHF 8'000 que le Conseil a décidé d'allouer à cette association permet de contribuer à la pérennisation de ses activités. Un terrain a été mis à disposition de l'association par la Ville de Nyon, des plans ont été réalisés par un bureau d'architectes et un financement participatif va prochainement être lancé pour compléter le budget nécessaire à la construction d'une infrastructure permanente.

SOS Communes : l'initiative SOS Communes a abouti avec plus de 13'000 signatures valables. Le franc/habitant que le Conseil a alloué au Comité d'initiative a contribué à ce succès. Cet objet sera donc soumis à la votation populaire dans les deux ans, sauf si le Grand Conseil l'adopte directement, ce qui est toutefois peu probable.

4) Communications de la Municipalité

P. Zuberbühler

Prie le Conseil de bien vouloir excuser M. Cyrille Grosjean.

R. Zellweger

Informe le Conseil de la répartition des dicastères au sein de la nouvelle Municipalité pour la législature 2021-2026, comme suit :

- **Mme Regula Zellweger**
Syndique / Administration générale / Personnel communal / Police / Ecoles / Accueil de l'enfance et jeunesse
- **Mme Anne-Lise Bally**
Vice-Syndique / Eaux - Assainissement / Affaires sociales
- **M. Scott Adams**
Finances / Gestion des déchets
- **M. Alain Blumenstein**
Défense incendie (SDIS Genolier, Givrins, Trélex) / Protection civile / Domaines (chalets et routes d'alpage) / Forêt et vignes
- **M. Cyrille Grosjean**
Mobilité (routes du village, voirie, éclairage public) / Espaces publics – Cimetière / Biodiversité
- **M. Attila Toth**
Bâtiments / Police des constructions
- **Mme Nathalie Vez Raymond**
Urbanisme / Energie



S. Adams

Plan d'Affectation Communal (PACom) : le Canton a pris du retard dans le traitement du dossier mais l'examen préalable des différents services du canton est terminé et la Municipalité devrait en recevoir la synthèse générale en septembre.

CAD Givrins SA : la HES-SO Valais mandatée par la Commune pour l'étude d'une possible extension du CAD Givrins SA a rendu son rapport avec les recommandations suivantes :

- exploiter l'installation avec une vision d'optimisation financière
- accroître le nombre de clients raccordés
- revoir la tarification pour encourager les nouveaux preneurs
- accompagner les propriétaires de maisons dans les modifications légales à venir liées au réchauffement climatique
- prévoir une solution pour les maisons hors réseau existant
- imaginer une mutualisation d'exploitation des chauffages à distance avec les communes voisines qui en possèdent
- faire un appel d'offres (marché public) pour trouver un partenaire à long terme pour l'exploitation et la possible extension du CAD.

Suite à ce rapport, la Commune a décidé de prolonger le mandat confié à la HES-SO pour la rédaction du cahier des charges et de l'appel d'offres.

A. Blumenstein

Société de Tir Givrins – Trélex

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin a décidé la dissolution de la Société de Tir Givrins Trélex (5 voix pour, 1 contre et 1 abstention). Cela est regrettable mais malheureusement difficilement évitable, notamment vu les mises aux normes qui seraient nécessaires pour que la Société poursuivre ses activités.

M.-O. Lequint

Qu'advient-il du bâtiment ?

A. Blumenstein

La Société de Tir en garde l'usage jusqu'à la fin de l'année.

Aménagement du Col de la Givrine

La première phase est terminée avec le comblement partiel du vallon de la Givrine et la réalisation d'un passage sous la route cantonale.

La deuxième phase est en cours et a pour objet principal la création d'un parking public permanent d'une capacité maximale de 600 places.

Les objectifs de cette phase sont de :

- améliorer les conditions d'accueil du public
- sécuriser et fluidifier les déplacements des véhicules sur le périmètre du Col
- sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
- fluidifier la circulation sur la RC tout en la modérant
- sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau
- supprimer le parking sauvage le long de la RC.



Le financement du projet est le suivant :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| • Fonds tiers (canton + FRET): | CHF 777'676 |
| • Part régionale : | <u>CHF 1'418'324</u> |
| TOTAL : | CHF 2'196'000 |

La part régionale est répartie comme suit (mécanisme DISREN) :

- | | |
|--|---------------------|
| • cercle porteur A (Saint Cergue) : | CHF 283'665 (20%) |
| • cercle solidaire A (Genolier Givrins Trélex) : | CHF 85'099 (6%) |
| (dont CHF 28'366 pour Givrins) | |
| • cercle solidaire B (autres communes adhérentes): | CHF 1'049'560 (74%) |

R. Derbigny

Déplore que le cercle solidaire A paie environ CHF 6.- de plus par habitant que le cercle solidaire B alors que la Commune met du territoire à disposition pour ce projet. Toutes les communes du cercle solidaire sont concernées et devraient payer le même prix par habitant. Estime que le mécanisme du DISREN devrait être revu en ce qui concerne la répartition entre les différents cercles.

P. Zuberbühler

Il était initialement prévu que les communes de Givrins, Genolier et Trélex, vu les alpages qu'elles possèdent à la Givrine, fassent partie d'un Cercle Porteur B mais cela a été refusé. Précise que les montants de participation sont également fixés en fonction de d'autres paramètres (impôts, situation financière des communes,...).

F.-H. Bovet

La lenteur de réalisation de ce projet est inacceptable. Par ailleurs, l'obligation faite aux propriétaires de replanter des arbres, et donc de perdre de la surface de pâturage, est intolérable dans la mesure où les travaux n'ont nécessité aucune coupe d'arbre. La Commune devrait être proactive dans ce genre de situation.

A. Blumenstein

Les aménagements créés sur le pâturage de la Givrine souffrent en termes de compensation exigée en raison des travaux. Ces aménagements ne devraient pas péjorer la surface d'exploitation des pâturages car ils sont essentiellement implantés dans des zones caillouteuses.

P. Zuberbühler

Comprend la position de M. Bovet mais rappelle que la Commune n'a pas été inactive. Dans le PPA La Givrine qui a été voté au début des années 2000, il était prévu de créer 20 îlots de forêts de 200m². La Commune a alors réagi très fortement et obtenu de réduire cela à 10 îlots de 50 m².

Il est vrai que ce projet avance lentement. Cela est entre autres dû au fait que, pour diminuer les coûts, le trou a été remblayé avec des déchets de creuses de chantier, ce qui s'est étalé sur 3 ans. Ces économies ont toutefois permis de financer le passage sous la route.

M.-O. Lequint

Qui va être en charge de l'exploitation du parking et en supporter l'éventuel déficit ?

R. Derbigny

La Commune de St-Cergue sera responsable de la gestion du parking.

A. Blumenstein

Précise que le parking sera payant.

N. Vez Raymond

Clôt le débat.



A. Blumenstein	<p><u>Parc Naturel Régional Jura Vaudois</u></p> <p>Les 30 communes membres doivent, cette année, renouveler leur adhésion pour la période 2023-2032. Il faut aussi que la future Charte 2023-2032, dont la rédaction est en cours, obtienne l'adhésion des communes membres. Un Préavis sera présenté au Conseil Communal en décembre 2021.</p>
P. Zuberbühler	<p><u>Projet Gare</u></p> <p>Le permis de construire a été délivré, les oppositions ont été levées et aucun recours n'a été déposé. Tous les voyants semblaient être au vert pour que le projet démarre. Malheureusement, le projet a été retardé à cause d'une conduite d'EU / EC qui passe au milieu du terrain et qui doit être déviée. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour effectuer les relevés. Les plans du sous-sol doivent être revus afin de limiter l'importance de la déviation. Une mise à l'enquête des plans révisés sera faite. Cela ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires pour la Commune.</p>
<p>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</p>	
N. Vez Raymond	<p>Aucune prise de parole n'est demandée sur ce point.</p>
<p>6) Préavis No 36/2021: Comptes 2020 Rapport de la Commission de Gestion Discussion – Votation</p>	
P. Zuberbühler	<p>Présente le Préavis et en lit les conclusions.</p> <p style="text-align: center;"><i>[La présentation de M. le Syndic est disponible sur demande]</i></p>
C. Nardone	<p>Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de Gestion.</p> <p><u>CAD Givrins SA</u> : attire l'attention du Conseil sur le fait qu'à moins d'un assainissement profond, il est en l'état illusoire de vendre le CAD Givrins SA à un tiers. Une vente engendrera notamment la perte du capital restant et l'abandon de la dette et donc des coûts supplémentaires pour la Commune, actionnaire unique du CAD Givrins SA.</p>
M. Stark	<p>Le CAD Givrins SA doit non seulement CHF 300'000 à la Commune mais le bilan (rubrique 9152.1) indique qu'elle lui a encore prêté CHF 1'420'000. Est-ce à dire que le CAD Givrins SA doit en réalité plus de CHF 1,7 mio à la Commune ?</p>
P. Zuberbühler	<p>La Commune avait négocié un prêt bancaire de CHF 1,8 mio pour le CAD Givrins SA car, en tant que collectivité publique, elle bénéficie de conditions plus favorables qu'une SA. Un amortissement annuel de CHF 60'000 est fait, raison pour laquelle ce prêt figure pour CHF 1,42 mio au bilan.</p>
M. Stark	<p>Cela ne change rien au fait que CAD Givrins SA doit CHF 300'000 + CHF 1,42 mio à la Commune.</p>



S. Breitenmoser	<u>Bâtiments scolaires</u> : le rapport de la CoGes mentionne que M. le Syndic a fourni des explications sur le coût des bâtiments scolaires en 2020 qui se sont élevés à « presque 290 KCHF de plus que les loyers perçus ». Souhaite avoir des précisions à ce sujet.
P. Zuberbühler	Une partie de ce montant, soit CHF 111'003.-, représente des travaux exigés par l'Etat, notamment la suppression de moquettes sur les mezzanines, contre les murs et sur les escaliers. Cette moquette a été remplacée par du parquet au sol et l'application de rustique sur les murs. Ces travaux n'étaient pas budgétés et il a fallu prélever CHF 95'000 sur le fonds de rénovation car l'AISGE a refusé de prendre ces travaux à sa charge. Le solde de ces coûts représente les charges du concierge, les charges sociales, la consommation d'eau, le chauffage, l'électricité et l'achat de divers équipements.
S. Adams	Complète l'intervention de M. le Syndic en rappelant qu'il a également fallu refaire tout le câblage électrique pour les écrans interactifs.
C. Nardone	Ne remet pas en question la nécessité d'effectuer ces travaux mais estime qu'il n'est pas juste que la Commune doive payer ces montants en sa qualité de propriétaire du bâtiment, dans la mesure où il est mis à disposition de l'AISGE. La participation de celle-ci aux coûts d'entretien devrait être plus grande.
P. Zuberbühler	L'AISGE part du principe que ces travaux peuvent être payés par le fonds de rénovation, qui est alimenté annuellement par un montant de CHF 34'000 prélevé sur les loyers.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 36/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.
7) Propositions individuelles et divers	
F.-H. Bovet	Souhaite savoir pourquoi la <u>tapisserie</u> qui avait été faite par des personnes du village n'est plus à l'école et où elle se trouve. Cet objet fait partie du patrimoine culturel de la Commune. En mémoire des personnes qui l'ont réalisée, demande à ce qu'elle soit à nouveau suspendue, que ce soit à l'école ou ailleurs.
P. Zuberbühler	Une demande avait été faite au Lien pour savoir comment nettoyer cette tapisserie qui est actuellement entreposée dans les sous-sols de l'école.
F.-H. Bovet	Il est scandaleux que cet objet soit relégué dans les caves de l'école. Est prêt à prendre personnellement en charge cette affaire si nécessaire.
P. Zuberbühler	La Commune va étudier la question de cette tapisserie.
R. Guilloud	Souhaite savoir à quoi en est le dossier de la <u>conduite d'eau sous pression entre Givryns et Genolier</u> .
A.-L. Bally	Ce projet, qui n'est pas prioritaire, est abandonné pour l'instant, pour des raisons financières. La Commune de Genolier a également reporté ce dossier.
T. Salathé	Remercie la Municipalité d'avoir limité la circulation au chemin du Carre et à la route des Marettes. Dans cette dernière, le trafic de passage a passablement augmenté avec le succès de la boulangerie. Suggère que la <u>signalisation</u> soit complétée car il n'y a aucun panneau pour les véhicules qui viennent depuis la fontaine.
A. Blumenstein	La signalisation est commandée et sera posée prochainement sous le cèdre.



C.-L. Derbigny	La <u>place du village</u> est triste avec son vieux tilleul qui dessèche et le cèdre qui n'est pas en très bon état non plus. Avait déjà demandé s'il serait possible de remplacer le tilleul, si possible avec un autre tilleul et pourquoi pas un ou deux bancs et une table. Se souvient qu'à l'époque cette place était un lieu de rendez-vous et trouve qu'il serait bien que cette place retrouve sa vocation.
A. Blumenstein	Il est prévu de remplacer l'arbre et d'installer une table, des bancs et une poubelle sur cette place.
C. Morel	Demande si, au vu des normes sanitaires, un <u>souper du Conseil</u> sera organisé cette année.
N. Vez Raymond	<p>S'engage à organiser un souper de fin de législature fin août / début septembre.</p> <p>En cette fin de législature, tient à remercier Aline Monteiro pour son mandat de secrétaire rempli de manière très consciencieuse. Le bureau lui remet un bouquet de fleurs et le Conseil l'applaudit.</p> <p>Au nom du Conseil, la Présidente remercie également M. le Syndic pour son engagement pour la Commune et la bonne collaboration avec le Conseil au cours de la législature qui s'achève. La Présidente lui souhaite un excellent début de retraite et chaque Conseiller lui offre une bouteille « Cuvée Spéciale du Syndic » de la Cave Philippe Bovet. Le Syndic est chaleureusement applaudi.</p>
R. Zellweger	<p>Au nom de la Municipalité et en tant que Vice-Syndic et future Syndic, remercie le Conseil, le bureau et les Commissions pour leur travail et leur engagement.</p> <p>Fait un discours de remerciements pour M. le Syndic, retraçant les étapes importantes de sa syndication. La Municipalité lui offre un chêne.</p>
P. Zuberbühler	M. le Syndic remercie le Conseil et la Municipalité pour leurs mots et leurs cadeaux et est encore une fois applaudi.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21 heures 45.

La Présidente



Nathalie Vez Raymond



La secrétaire



Aline Monteiro Alves